

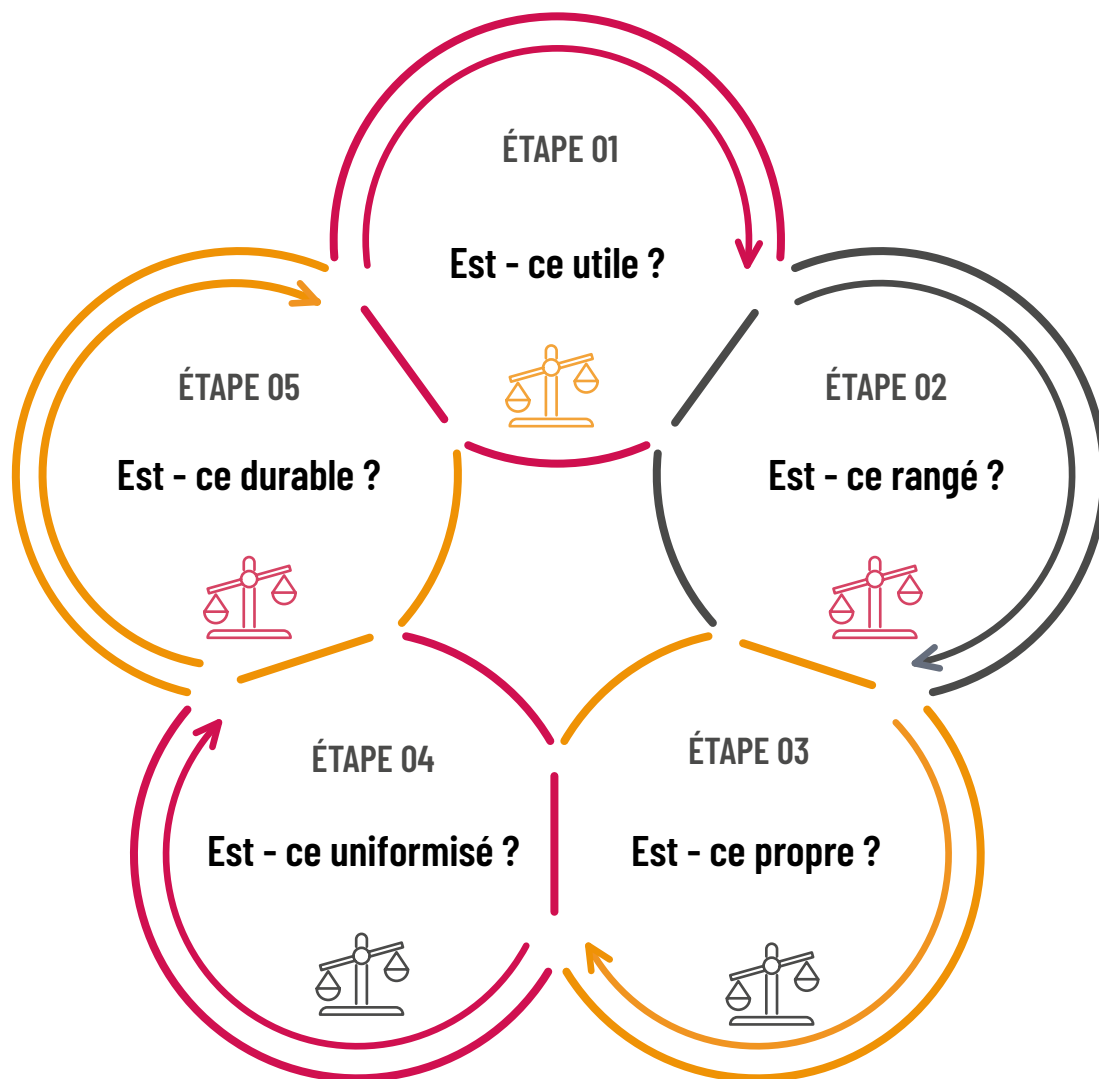


5S (AU 5 EST-CE ?)

Le 5S est un outil d'amélioration continue qui permet d'allier organisation et prévention. Cette démarche beaucoup plus méthodique qu'elle n'y paraît ne peut s'improviser ! Ses enjeux sont tant humains via la prévention des accidents / maladies professionnelles et des troubles musculo squeletiques qu'économiques via une meilleure efficacité.

DÉFINITION

Cette méthode porte sur l'ordre, la propreté, le rangement et la bonne organisation des bureaux et lieux de travail dans la collectivité. La qualité d'une structure est aussi jugée par ses administrés à travers sa tenue, son allure, la présentation de son accueil et ses bâtiments. Tous les services ou secteurs sont donc concernés. Il serait réducteur de considérer que seuls les ateliers peuvent pratiquer cette démarche, les accidents ne choisissent pas leur terrain de chasse ! Un bureau, un local, un serveur, une réserve, une caisse à outil... Chacun peut y retrouver son compte et commencer une nouvelle vie ! A noter « Vous n'aurez jamais une deuxième chance de faire une bonne première impression ! »





5S (AU 5 EST-CE ?)

suite

Cette sensibilisation est proposée sur 2 demi-journées avec un groupe de 6 à 10 participants au maximum.

Pour les petites collectivités, possibilité de regroupement avec des collectivités voisines à votre initiative, et à défaut sur nos propositions.

PREMIÈRE DEMI-JOURNÉE (2 H 30)

➤ Partie en salle dans votre collectivité

- Autour d'un jeu simple, dynamique et participatif, découverte de la méthode et ses avantages ;
- Apport pédagogique sur le 5S ou 5 « Est-ce ? » les différentes étapes, les clés de la réussite.

➤ Matériel souhaité :

- Salle (chaises et tables pour l'ensemble des participants)
- Vidéoprojecteur ou à défaut rétroprojecteur + écran de projection
- Tableau blanc + feutres
- Feuilles d'émergence.

DEUXIÈME DEMI-JOURNÉE (2 H 30)

➤ Partie terrain dans votre collectivité

Sur demande de la collectivité et après application de la méthode, le service Prévention propose de vous accompagner dans la démarche pour vérifier l'enchaînement logique des étapes, pour s'assurer qu'aucune étape n'ait été oubliée et enfin vérifier la pérennité de la démarche.

➤ Bénéfices potentiels pour tous :

- Appropriation, amélioration, rénovation du cadre de travail ;
- Prévention des risques d'accident du travail ;

- Gain de place et diminution du stock ;
- Amélioration de l'image communiquée par la collectivité.

PRÉREQUIS

Le groupe devra être composé d'agents de la collectivité de tous services confondus, désirant s'impliquer dans une démarche d'amélioration, ainsi que de membres de l'encadrement (chef de service, DGA, DGS...).

Un pilote ou référent de la démarche devra être identifié.

À l'issue de cette sensibilisation, une attestation de présence pourra être délivrée à la collectivité et aux participants sur demande, mais n'aura cependant pas valeur d'attestation de formation.

Cette intervention est réservée aux collectivités adhérentes au service Prévention du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, les frais sont inclus dans la cotisation liée au pôle santé, sécurité et qualité de vie au travail.



À NOTER

Cette méthode fonde son efficacité sur 2 principes :

- Pour que le rangement et la propreté soient efficaces et durables, ils doivent être naturels, simples, utiles et organisés par les utilisateurs eux-mêmes.
- Lorsqu'un lieu est propre et rangé, la moindre anomalie devient alors évidente et permet ainsi de réagir de manière immédiate.